

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1234**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

BEES : Brevet d'état d'éducateur sportif premier degré option Roller-skating

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé des sports et de la jeunesse Modalités d'élaboration de références : CPC des métiers du sport et de l'animation.	Directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et des loisirs, Ministère chargé des sports et de la jeunesse

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

335 Animation sportive, culturelle et de Loisirs

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'éducateur sportif premier degré de roller-skating exerce en autonomie son activité d'animation, en utilisant un ou des supports techniques dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité du projet d'activité qui s'inscrit dans le projet de la structure.

1- Il encadre tout type de public dans une pratique de loisirs :

Il accueille et encadre tous les publics dans la pratique du roller-skating.

Il encadre le pratiquant lors d'une épreuve sportive (compétition ou randonnée).

2- Il encadre des activités de découverte, d'initiation et d'animation :

Il initie et perfectionne dans les différentes disciplines du roller-skating et les différents modes de pratique (loisir, randonnée et compétition).

Il organise, anime et conduit des projets d'animation et d'entraînement de roller-skating, en intégrant des cycles d'apprentissage adaptés au niveau et aux caractéristiques du public ainsi qu'au milieu de pratique (milieu protégé ou non protégé).

Il organise et encadre des randonnées sur site protégé ou non protégé.

Il optimise l'utilisation du matériel et en assure la gestion.

3- Il participe au fonctionnement de la structure et à la conception d'un projet d'animation :

Il peut juger et arbitrer des compétitions.

Il peut participer aux actions de formation aux brevets d'initiateurs fédéraux, aux formations de juges et d'arbitres pour enseigner les bases techniques, pédagogiques et réglementaires d'une discipline de roller-skating, et aux sessions d'examen en tant que membre du jury.

Il promeut la pratique des disciplines de roller-skating et organise des manifestations au sein de sa structure (en extérieur ou en salle).

Il participe au fonctionnement ainsi qu'à la gestion administrative et financière des activités proposées au sein de la structure.

Capacités ou compétences attestées:

1

Accompagner les pratiquants dans les différentes compétitions et évènements sportifs et de loisirs.

Conseiller le pratiquant lors d'une épreuve sportive (compétition ou randonnée).

2

Maîtriser les principes techniques, tactiques, physiques et psychologiques, spécifiques à la pratique des disciplines de roller-skating, les spécificités du matériel ainsi que les méthodes d'apprentissage et d'entraînement associées.

Maîtriser et intégrer dans son intervention la réglementation de la pratique du roller-skating ainsi que les normes et mesures de sécurité associées.

Concevoir, conduire et évaluer des séances d'initiation, d'enseignement et d'entraînement adaptées aux pratiquants, dans le respect du projet d'animation global de la structure.

Proposer des situations pédagogiques variées - cycles d'apprentissage et procédés d'entraînement - adaptées à leurs caractéristiques et capacités, ainsi qu'aux caractéristiques du site de pratique (skate park ou milieu urbain).

Identifier et sécuriser le circuit d'une randonnée en milieu protégé ou non protégé et organiser l'encadrement nécessaire.

Développer les qualités physiques de base et la motricité spécifique à la discipline.

Maîtriser les techniques et tactiques de base pour transmettre et démontrer, de façon claire et lisible, les fondamentaux de la pratique du roller-skating.

Faire acquérir de nouveaux comportements techniques et tactiques.

3

Organiser et coordonner, en accord avec les orientations institutionnelles, des actions de promotion des disciplines et de développement de la structure (stages, compétitions, évènements festifs, démonstrations ...).

Optimiser l'utilisation du matériel et de l'équipement (entretien, maintenance et gestion).

Conseiller sur l'équipement technique d'un skate park (fonctions et caractéristiques des modules) et sur le matériel nécessaire à la pratique de la discipline.

Créer, comprendre et gérer la dynamique du groupe. Coordonner une équipe pédagogique.

Mettre en oeuvre et organiser les premiers secours.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'éducateur sportif exerce son activité dans le cadre de structures privées relevant du secteur associatif ou marchand, dans le cadre de la fonction publique territoriale ou d'Etat ou au titre de travailleur indépendant (enseignement à des particuliers ou à des groupes). Il peut être amené à travailler auprès de plusieurs employeurs.

Educateur sportif ou entraîneur ou moniteur de roller-skating
Animateur ou animateur sportif en roller-skating ou animateur de loisirs sportifs.

Educateur territorial des APS (sur concours)

Codes des fiches ROME les plus proches :

G1204 : Éducation en activités sportives

Réglementation d'activités :

L'activité de l'éducateur sportif est soumise à l'application de l'article L 212-1 du code du sport qui prévoit la possession de certifications spécifiques parmi lesquelles figure le BEES.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Partie commune à l'ensemble des options du diplôme BEES 1er degré : - épreuve écrite portant sur les sciences humaines et biologiques.

- épreuve orale portant sur les 3 thèmes suivants : le cadre institutionnel, socio-économique et juridique ; la gestion, promotion et communication liées à ces activités ; l'esprit sportif.

Partie spécifique à l'option roller-skating :

L'examen :

- épreuve générale composée d'un écrit portant sur les aspects techniques du roller-skating : un sujet pouvant concerner toutes les spécialités du roller-skating (patinage à roulette artistique, course, danse, rink hockey, roller acrobatique, roller in line, hockey et skate board) et un sujet concernant la spécialité choisie par le candidat ; d'un oral portant sur l'environnement socio-économique et juridique du roller-skating.

- épreuve pédagogique composée d'une présentation écrite et la conduite d'une séance pédagogique dans la spécialité choisie par le candidat ; d'un entretien avec le jury permettant au candidat de justifier les éléments de sa prestation et d'effectuer l'analyse critique de la séance pédagogique réalisée.

- épreuve technique comprenant la réalisation d'une prestation physique dans la spécialité choisie par le candidat et un oral portant sur les règlements techniques de la spécialité choisie par le candidat.

Le diplôme est délivré au candidat ayant obtenu ces deux parties de certification.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION QUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	<p>Partie commune : - le directeur régional de la Jeunesse et des Sports ou son représentant, membre de l'un des corps de l'inspection de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, ou directeur départemental de la Jeunesse et des Sports, ou directeur d'un établissement public d'enseignement relevant du ministère chargé des Sports, président ;</p> <p>- un ou plusieurs membres des corps de l'inspection de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs ;</p> <p>- un ou plusieurs cadres techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des Sports ;</p> <p>- une ou plusieurs personnalités qualifiées, dont un ou plusieurs membres de l'enseignement supérieur lorsque la formation a fait l'objet d'une convention avec l'université.</p> <p>Partie spécifique :</p> <p>- le directeur régional de la Jeunesse et des Sports ou son représentant, membre de l'un des corps de l'inspection de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, ou directeur départemental de la Jeunesse et des Sports, ou directeur d'un établissement public d'enseignement relevant du ministère chargé des Sports, président ;</p> <p>- un représentant de la(des) fédération(s) sportive(s) concernée(s) par l'option roller-skating, titulaire(s) de la délégation instituée à l'article 17 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée, ou son représentant ;</p> <p>- un ou plusieurs cadres techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des Sports ;</p> <p>- une ou plusieurs personnalités qualifiées.</p> <p>Tout jury est composé d'au moins un quart de représentants qualifiés des professions, pour moitié employeurs et pour moitié salariés.</p>
En contrat d'apprentissage	X	Idem
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	Idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX**

Certifications reconnues en équivalence :
sur demande et sous réserve de justifier d'une activité d'entraîneur pendant 2 saisons, diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité "perfectionnement sportif", mention "roller-skating" (jusqu'au 1er septembre 2016)

Base légale**Référence du décret général :**

Décret n°91-260 du 7 mars 1991 modifié

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 30 novembre 1992 modifié Arrêté du 27 octobre 1997 modifié (option)

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-615 du 26 avril 2002

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :****Autres sources d'information :**

Ministère des Sports & Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ)

<http://www.sports.gouv.fr/index/metiers-et-formations/reglementation/la-reglementation-des-diplomes/>

<http://www.cidj.com>

Lieu(x) de certification :**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**